

Attestation

Application d'un taux de T.V.A. réduit à 6 %
pour la rénovation d'un bâtiment d'habitation à titre de logement privé.

Le présent document doit être dûment complété, daté et signé et doit impérativement être accompagné de la demande d'intervention du service technique Riello (téléchargeable sur www.riello.be).

Les soussignés, Mme. et/ou Mr. :
agissant en qualité de locataire(s), propriétaire(s), usufruitier(s)
(biffer la/les mentions inutiles),

habitant à,

déclarent par la présente que les travaux immobiliers qui vont être exécutés à
l'habitation située à :

.....

par : **RIELLO S.A.**
Waverstraat 15, 9310 Moorsel
Nr. registration : 06.25.0.1 / Nr. T.V.A. : BE 0 408.401.870
Nr. ONSS : 1716332-54

sont soumis au taux de TVA réduit à 6%, en conséquence d'opérations immobilières se rapportant à un immeuble occupé depuis au moins 10 ans;

(AR 20/ART.1bis § 1. En absence de l'article 1, à partir du 1 janvier 2000 jusqu'au 31 décembre 2002, le travail immobilier et tous les actions en vue en § 3, à l'exception de matériaux qui représentent une partie consistante du service rendu, sont soumises au tarif de 6 %, pour autant que les conditions sont remplies.

L'immeuble d'habitation est qualifié exclusivement comme logement privé.
Le donneur d'ordre décharge Riello S.A. de toute responsabilité quant à la détermination du taux de TVA et subit, à partir de la signature de la présente attestation, toutes les conséquences d'une application d'un taux de T.V.A. erroné.

Fait à, date / / .

Signature(s) :

.....